European Union
Global Diaspora Facility

1er APPEL À CANDIDATURE POUR LE LABORATOIRE DE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS EN MATIÈRE D'ENGAGEMENT DE LA DIASPORA

LIGNES DIRECTRICES POUR LA PRÉSENTATION DES DEMANDES

Les organisations de la diaspora en Europe, les autorités publiques des pays partenaires et les organisations régionales sont invitées à demander une aide au développement des capacités en matière d'engagement de la diaspora pour le développement.

Informations générales

Date limite : 16 novembre 2020, 23h59 CET

Information aux candidats retenus : décembre 2020

Candidats éligibles :

- Autorités locales[1]/centrales des pays partenaires en Afrique, en Asie, dans les pays du voisinage de l'UE, en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi que dans le Pacifique[2]
- Organisations et réseaux de la diaspora basés en Europe (27 États Membres de l'UE, Suisse et Norvège) et issues des pays partenaires
- Organisations régionales

Période de mise en œuvre : 2021-2022

Dans ce document

- *Vue d'ensemble*
- *Qui peut postuler ?*
- *Domaines éligibles*
- *Soutien éligible*
- *Soutien non éligible*
- *Modes de livraison possibles*
- *Processus et critères de sélection*
- *Présentation des candidatures*
- *Contact*
- *Annexe : Formulaire de candidature*

[1] Les candidats peuvent faire équipe avec des partenaires. Plus d'informations dans la section "Qui peut postuler" en page 2.
[2] Les pays et territoires d'outre-mer et les pays en voie d'adhésion ne sont pas éligibles.

Vue d'ensemble

Premier projet financé par l'Union européenne (UE) à adopter une approche globale en matière d'engagement de la diaspora pour le développement, la Facilité mondiale de l'Union européenne pour la Diaspora (EUDiF) 2019-2022 vise à renforcer la collaboration et l'engagement entre les organisations de la diaspora, les pays partenaires et l'UE.

Le Laboratoire de Développement des Capacités (LDC) de l'EUDiF vise à donner aux organisations de la diaspora en Europe et dans les pays partenaires les moyens de renforcer leur collaboration pour le développement et d'encourager la mise en place d'environnements favorables à l'engagement de la diaspora. À cette fin, l'EUDiF fournit, par l'intermédiaire du LDC, un **soutien au développement des capacités tangible**, **adapté** et axé sur la **demande,** afin de tester et d'améliorer les **approches innovantes** en matière d'engagement de la diaspora. Nous mettons l'accent sur le **co-développement** et la codirection des actions avec les bénéficiaires et les partenaires afin de garantir le plus haut degré d'**appropriation**, d'**efficacité** et de **durabilité**. L'**apprentissage entre pairs** est favorisé pour permettre l'échange de connaissances, d'expériences et de pratiques ainsi que la création de réseaux.

L'EUDiF cible trois niveaux d'intervention de développement des capacités : **individuel** (compétences, expériences et connaissances), **organisationnel** (procédures, structures et cadres) et **environnemental** (changements institutionnels, systémiques et comportementaux).

En tant que projet pilote, le laboratoire de développement des capacités soutiendra un nombre limité d'actions et assurera un équilibre géographique et thématique conforme à la portée globale du projet.

Qui peut postuler ?

Principaux candidats	Partenaires
• Organisations et réseaux de la diaspora établis en Europe[3] et issus d'un pays ou d'une région partenaire • Autorités publiques centrales et/ou locales[4] des pays partenaires d'Afrique, d'Asie, des pays du voisinage de l'Union européenne, d'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que du Pacifique [5] • Organisations régionales	Les candidatures peuvent inclure d'autres acteurs de l'écosystème de la diaspora et du développement comme partenaires,[6] comme indiqué ci-dessous. Toutefois, l'action doit être menée par un "candidat principal" éligible. • Secteur privé • Organisations de la société civile • Universités

[3] c'est-à-dire les 27 États membres de l'UE, la Norvège et la Suisse.
[4] Si le candidat est un organisme gouvernemental au niveau local, une lettre de coordination d'un organisme central compétent doit faire partie du dossier de candidature.
[5] À l'exception des pays et territoires d'outre-mer et des pays en préadhésion.
[6] Les partenaires sont établis en Europe ou dans un pays partenaire.

Remarque : nous encourageons vivement les demandes conjointes favorisant la collaboration multipartite (par exemple, une organisation de la diaspora présentant une demande avec son pays d'origine ; plusieurs organisations de la diaspora présentant une demande commune de soutien pour la création d'un réseau ; initiatives de partenariats intersectoriels).

Domaines éligibles

❖ Domaine d'intervention 1 : Renforcer les organisations de la diaspora basées en Europe

Actions fournissant un soutien pratique et opérationnel pour professionnaliser et fournir aux communautés de la diaspora les compétences et connaissances nécessaires à un engagement plus fort dans la voie du développement de leurs pays d'origine.

❖ Domaine d'intervention 2 : Soutenir les pays partenaires en matière d'engagement de la diaspora pour le développement

Actions ciblant les autorités publiques des pays partenaires, conçues pour offrir un soutien technique et des connaissances permettant de concevoir et de mettre en œuvre des politiques, stratégies et pratiques sur mesure et efficaces en matière d'engagement de la diaspora.

❖ Domaine d'intervention 3 : Encourager les partenariats multipartites en matière d'engagement de la diaspora

Actions visant à créer des partenariats, initiatives et réseaux d'engagement entre les pays partenaires, les pays de destination, les communautés de la diaspora et les autres acteurs de l'écosystème du développement et de la diaspora.

Dans chacun des trois domaines, une attention particulière sera accordée aux propositions promouvant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ainsi que les opportunités pour la jeunesse.

Types de soutien au développement des capacités éligibles (liste non exhaustive)

- Assistance à la rédaction de législations et de règlements soutenant la mise en place d'environnements favorables à l'engagement de la diaspora ;
- Développement de stratégies d'investissement de la diaspora ou d'autres documents politiques ;
- Soutien à l'élaboration de manuels de formation, de programmes d'études et de guides pratiques ;
- Assistance à l'élaboration de procédures opérationnelles normalisées, de lignes directrices, etc. ;

- Évaluation des lacunes et des besoins, analyse et examen de politiques spécifiques et du cadre juridique ;
- Évaluation des structures institutionnelles, des politiques, etc. ;
- Séminaires thématiques, ateliers, sessions de formation et d'échange d'informations ; Échanges entre organisations de diasporas désireuses d'apprendre les unes des autres ;
- Visites d'étude ;
- Méthodes et outils de partage des données ;
- Développement de méthodologies sur la collecte de données ;
- Soutien au développement de campagnes d'information et de sensibilisation ;
- Activités de visibilité et de communication ciblées.

Soutien non éligible : équipement, subventions, soutien matériel pour les locaux.

Modes de livraison possibles

La méthode utilisée pour fournir un soutien au renforcement des capacités dépendra du niveau d'intervention : individuel, organisationnel ou environnemental.

De manière générale, l'apprentissage entre pairs sera favorisé pour permettre l'échange de connaissances, d'expériences et de pratiques ainsi que la création de réseaux.

Pour les actions au **niveau individuel** visant à accroître les compétences techniques, l'EUDiF pourra s'appuyer sur des méthodes conventionnelles telles que les formations classiques en classe, les ateliers, les visites d'étude, l'expertise technique, l'autoformation, etc. Compte tenu de l'impact du Covid-19 et des restrictions de voyage, l'EUDiF envisagera d'appliquer des méthodes mixtes pour les solutions d'apprentissage, le cas échéant (c'est-à-dire un mélange d'apprentissage en ligne et d'interactions en face à face).

Pour les actions au **niveau organisationnel visant à** améliorer les compétences de gestion et de direction, des méthodes accompagnées telles que le coaching, le mentorat, le conseil politique, les groupes de travail, etc. pourraient convenir.

Pour les actions visant à la mise en place **d'environnements favorables,** qui devraient générer des conditions et des changements de système pour un meilleur engagement, le soutien au développement des capacités pourrait être fourni par le biais de l'élaboration de politiques et de conseils stratégiques, d'un soutien à la planification, de forums, de conférences ou de mise en réseau.

Processus et critères de sélection

Le comité de pilotage du projet EUDiF - composé de l'ICMPD et de la DG DEVCO - après consultation des parties prenantes concernées, sélectionnera un nombre limité d'actions, en veillant à un équilibre thématique et géographique.

Le processus de sélection sera composé comme suit :

Étape 1 Test d'éligibilité	Étape 2 Évaluation de la candidature
1. Éligibilité du candidat principal et des partenaires (le cas échéant) **2.** Éligibilité de la proposition (c'est-à-dire soumise conformément aux instructions et au moyen du formulaire fourni)	Système de notation pondérée basé sur des critères de sélection, comme décrit ci-dessous dans le tableau

Les candidatures éligibles seront évaluées en fonction de cinq critères.

Pertinence	Faisabilité	Cohérence	Durabilité	Impact
(max. 20 points)	**(max. 20 points)**	**(max. 20 points)**	**(max. 20 points)**	**(max. 20 points)**
Justification du besoin, qui doit être conforme aux priorités du candidat.	Justification du fait que l'action peut être réalisée dans le délai proposé, les moyens disponibles et le contexte local.	Démonstration que l'action s'appuie sur ou amplifie les initiatives pertinentes passées ou en cours (le cas échéant), en évitant la duplication des efforts	Démonstration de la capacité à apporter et à maintenir des résultats à long terme.	Résultats mesurables et capacité à apporter des innovations[7] pour les thèmes et les bénéficiaires ciblés.

[7] L'innovation est définie comme l'application de solutions qui répondent à de nouvelles exigences ou à des besoins existants dans un contexte spécifique et qui conduisent à créer un accès à de nouveaux services et/ou ont la capacité de changer les systèmes ainsi que les comportements.

Présentation des canditatures

Pour poser votre candidature, cliquez sur le bouton **"Apply"** (Appliquer) sur le site web de l'EUDiF. Ce bouton génère un formulaire de candidature à remplir en ligne. Une version pratique de ce formulaire est annexée au présent document. Elle couvre toutes les questions du formulaire en ligne, telles que les coordonnées de contact et le résumé de l'action, les détails de l'action (y compris les objectifs, les activités et les résultats) et une analyse des critères de sélection.

Pour préparer votre candidature, nous vous recommandons d'utiliser le formulaire de pratique ci-dessous. Une fois que vous êtes satisfait de votre projet de candidature, il peut être soumis en ligne. Notez qu'il n'est pas possible de commencer une candidature en ligne et de la modifier ultérieurement. Nous vous recommandons vivement de préparer la candidature à l'avance. Seules les candidatures reçues via le formulaire en ligne seront prises en considération. Chaque institution candidate peut soumettre une candidature.

L'EUDiF accepte les candidatures en anglais, français, espagnol, russe ou arabe.

Lors du processus de sélection, les critères décrits ci-dessus seront strictement appliqués. Les candidats sont donc encouragés à remplir la candidature de manière claire et détaillée.

Tous les candidats recevront une réponse du système automatisé, confirmant la réception de la candidature.

L'EUDiF traite toutes les données personnelles conformément au règlement général de l'UE sur la protection des données.

Contact

Si vous rencontrez un problème lors de la soumission de votre candidature, veuillez contacter l'équipe du projet à l'adresse EU-diaspora@icmpd.org.

Pour plus d'informations et pour rester informé des activités et services de l'EUDiF :

- Visitez le site web de l'EUDiF
- S'inscrire à la lettre d'information EUDiF
- Suivez l'EUDiF sur Twitter

European Union
Global Diaspora Facility

1ER APPEL À CANDIDATURE POUR LE LABORATOIRE DE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS EN MATIÈRE D'ENGAGEMENT DE LA DIASPORA

Formulaire De Candidature

Laboratoire De Développement Des Capacités

Note: Ce formulaire de candidature est destiné à vous aider à préparer votre demande de soumission d'une candidature en ligne. **Toutes les demandes doivent être soumises via le site web de l'EUDiF.**

Si vous rencontrez un problème lors de la soumission de votre demande en ligne, veuillez contacter l'équipe du projet à l'adresse suivante EU-diaspora@icmpd.org.

* Champ obligatoire

I. Coordonnées des candidats et des partenaires

Coordonnées du candidat principal

1.1 Nom de l'institution : *

1.2 Type d'institution : *

☐ Organisation ou réseau de diaspora établi en Europe et représentant un pays partenaire

- Pays/région d'origine (* uniquement si le point 1.2.1 est choisi):
- Pays de résidence européen (* uniquement si le point 1.2.1 est choisi):

- [ ] Autorité publique d'un pays partenaire
  - [ ] Autorité centrale (* uniquement si le point 1.2.2 est choisi)
  - [ ] Autorité locale (* uniquement si le point 1.2.2 est choisi)
- [ ] Organisation régionale

1.3 Brève description du candidat principal *

Jusqu'à 1000 caractères

1.4 Date de création de l'institution : *

1.5 Adresse : *

1.6 Téléphone : *

1.7 Email : *

1.8 Site web :

Coordonnées de la personne de contact :

1.9 Nom : *

1.10 Intitulé du poste : *

1.11 Téléphone : *

1.12 Email : *

1.13 Postulez-vous en candidature conjointe ? *

- [ ] Oui
- [ ] Non

Si la réponse est OUI, veuillez inclure les mêmes coordonnées et informations pour le co-applicant que pour le candidat principal (questions 1.1 jusqu'à 1.12).

Jusqu'à 1000 caractères

1.14 Vous postulez avec un partenaire ? *

- ☐ Oui
- ☐ Non

Si la réponse est OUI, veuillez inclure les mêmes coordonnées et informations pour le partenaire que pour le candidat principal (question 1.1 et questions 1.3 jusqu'à 1.12).

Jusqu'à 1000 caractères

II. Résumé de l'Action

2.1 Quel(s) domaine(s) d'intervention sera (seront) concerné(s) par l'Action ? *

- ☐ Renforcer les capacités des organisations de la diaspora basées dans l'UE
- ☐ Soutenir les pays partenaires en permettant l'engagement des diasporas
- ☐ Encourager le partenariat multipartite dans l'engagement des diasporas

2.2 Dans quelle région/pays l'Action sera-t-elle mise en œuvre ? *

2.3 Résumé de l'Action. *

Jusqu'à 2000 caractères

Pour les sections 3 et 4, veuillez prêter une attention particulière aux "Lignes directrices pour la présentation des demandes".

III. Détails de l'Action

3.1 Définissez les objectifs clés et spécifiques de l'Action. *

Jusqu'à 1000 caractères

3.2 Quels sont les résultats attendus de l'Action à court, moyen et long terme ? *

Jusqu'à 2000 caractères

3.3 Définissez le(s) groupe(s)/secteur(s) cible(s) qui seront visés et/ou bénéficieront de l'Action. *

Jusqu'à 1000 caractères

3.4 Décrivez la série de tâches et d'activités, y compris le calendrier associé à l'Action.*

Jusqu'à 1000 caractères

3.5 Décrivez le rôle du (des) candidat(s) principal(aux) (et du (des) partenaire(s), le cas échéant). *

Jusqu'à 1000 caractères

3.6 Quels sont les défis que vous prévoyez ? *

Jusqu'à 2000 caractères

IV. Critères de sélection

Pertinence

4.1 Quels sont les besoins en matière d'engagement de la diaspora pour le développement auxquels l'Action répondra ? Veuillez fournir une analyse solide des besoins. Expliquez pourquoi ce(s) problème(s) a/ont été choisi(s) par rapport à d'autres, et comment l'Action s'inscrit dans votre mandat et dans celui des éventuels partenaires impliqués. *

Jusqu'à 2000 caractères

Faisabilité

4.2 Évaluer la faisabilité de l'Action en tenant compte du calendrier, des moyens et du contexte local. *

Jusqu'à 2000 caractères

Cohérence

4.3 Expliquer comment l'Action complète les initiatives passées ou en cours et s'appuie sur les enseignements tirés. *

Jusqu'à 2000 caractères

Durabilité

4.4 Décrivez les aspects de l'Action qui assurent sa durabilité à long terme. Expliquez comment les résultats seront maintenus au-delà de la durée de vie du projet. *

Jusqu'à 2000 caractères

Impact

4.5 Indiquez les aspects novateurs de l'Action. *

Jusqu'à 2000 caractères

5.1 Remarques complémentaires (facultatif)

Jusqu'à 1000 caractères

Merci de votre intérêt pour EUDiF ! Bonne chance pour votre candidature !

Si vous avez des questions concernant le formulaire de candidature ou du laboratoire de développement des capacités en général, veuillez contacter :

EU-diaspora@icmpd.org.

Funded by
the European Union

Implemented by
ICMPD
International Centre for
Migration Policy Development